

SERVICE FINANCES
EM/GLN

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2007

DELIBERATION

OBJET : Budget affaires économiques - Affectation du résultat 2006

Le cadre budgétaire et comptable M14 appliqué par la Ville de Plœmeur au budget affaires économiques fait obligation de soumettre à délibération du Conseil Municipal, l'affectation du résultat de fonctionnement de ce budget.

Après avoir voté le Compte Administratif 2006 du budget affaires économiques et le compte de gestion établi par le Trésorier Principal, le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à cette affectation dans les conditions suivantes :

- Résultat d'exploitation à la clôture de l'exercice 2006	169.196,88 €
- Affectation aux réserves compte 1068 pour financement du solde d'exécution de la section investissement	169.196,88 €

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions « Développement Economique, Emploi, Tourisme, Commerce, Artisanat, Agriculture et Pêche » et « Finances, Ressources Humaines, Administration Générale », et après en avoir délibéré,

➤ APPROUVE cette proposition, à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME